

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, il faut que les femmes s'organisent collectivement et se syndiquent pour agir au travail contre les discriminations. **Se syndiquer, c'est casser l'isolement et faire vivre la solidarité pour agir ensemble. Se syndiquer, c'est se donner les moyens de se faire entendre et respecter au travail. Se syndiquer c'est pouvoir construire et porter des propositions pour améliorer notre quotidien.**

L'ÉGALITÉ... AUSSI DANS LA CGT

Les stéréotypes et le sexisme, ça peut malheureusement aussi exister à la CGT. La CGT, avec ses collectifs « Femmes mixité », mène donc une action volontariste pour que toutes et tous puissent militer et accéder aux responsabilités sans subir de sexisme.

**Pour faire de l'égalité une réalité,
le 8 mars comme toute l'année,
syndiquons-nous !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

À renvoyer à La CGT du CHU de Montpellier: Pavillon 42, Hôpital la Colombière, 39, Avenue Charles Flahaut, 34295 Montpellier Cédex 5

Courriel : syndicat-cgt@chu-montpellier.fr Web: <http://cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr/>



Moi,
quand je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme!

**27% D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**



Conception et réalisation : La CGT - Département Information et Communication - SC/MTG - 10-02-2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

schéma de la cgt



Cette affiche est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

GAGNONS L'ÉGALITÉ!

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- **27 %** d'écart salarial et **40 %** d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
- **80 %** des tâches ménagères assumées par les femmes ;
- **80 %** des femmes qui considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail ;
- La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière !

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes

ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous appelons les femmes à se syndiquer et à s'organiser pour gagner l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et lutter contre le sexisme et les violences.

L'ÉGALITÉ MAINTENANT, C'EST POSSIBLE !

La CGT propose :

- 1. Lutter contre les temps partiels imposés aux femmes**, garantir un minimum de 24 h par semaine, limiter les amplitudes horaires, majorer les heures supplémentaires, garantir à toutes les femmes

sociaux (retraite, chômage, maladie...) sur la base d'un temps plein.

- 2. Revaloriser et augmenter les salaires des métiers à prédominance féminine**, parce qu'il n'est pas normal qu'une assistante de direction ne gagne pas autant qu'un technicien ; qu'il y ait 17% d'écart de salaire entre sage-femme et ingénieurs hospitaliers en fin de carrière ; que tous les emplois à domicile, auxiliaires de vie... soient payés aux minima et sans déroulé de carrière.
- 3. Faire la mixité au travail** comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir informaticien-ne, infirmier-e, caissier-e, ouvrier-e ou cadre dirigeant-e.
- 4. Mettre en place de vraies sanctions contre les entreprises et administrations qui discriminent.**
- 5. Lutter contre les discriminations de carrières que subissent les femmes**, leur permettre le même accès à la formation professionnelle.

6. Instaurer une action de groupe contre les discriminations.

7. Garantir une articulation vie privée / vie professionnelle : réduire le temps de travail pour toutes et tous, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche, à l'école maternelle et la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

8. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence. Garantir à chacun-e un environnement de travail digne et sans violence (accès aux sanitaires, vestiaires, pas d'images ou propos dégradants...).

9. Améliorer les conditions de travail et lutter contre la pénibilité des métiers à prédominance féminine (un-e caissier-e porte cinq tonnes chaque jour !).

10. Garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.